

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

Service Urbanisme, Aménagement, Transports

Unité Éducation Routière

Tél. 05 56 24 83 75

Constitution de demande de permis en candidat libre

- Pour constituer un dossier, fournir les documents suivants :

- courrier manuscrit demandant à passer l'examen pratique ou l'ETG (code) en candidat libre (modèles sur ce site)
- si candidat déjà inscrit dans une auto-école : dossier de demande de permis de conduire Cerfa 02 à récupérer dans l'établissement, ou s'il a été égaré ou détruit, demande de duplicata (formulaire de demande de duplicata téléchargeable sur ce site).
- en cas de première demande, Cerfa 02 imprimé en recto-verso (téléchargeable sur le lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1267>) dont le recto sera dûment renseigné et signé (ne pas remplir le verso). Le Cerfa 02 doit être complété des pièces suivantes :
 - Cerfa 06 (téléchargeable sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1267>)
 - deux photographies d'identité récentes et ressemblantes (de face et tête nue)
 - deux photocopies recto-verso d'un justificatif d'identité
 - deux copies d'un justificatif de domicile
 - pour les candidats âgés de 16 à 25 ans non révolus : copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC ou de l'attestation individuelle d'exemption
 - Une enveloppe A4 timbrée et libellée au nom et adresse du candidat pour l'envoi de la convocation et du Cerfa 02 à présenter à l'examen

pour les candidats titulaires d'un permis de conduire français ou délivré en UE ou EEE, photocopie du titre

formulaire (Cerfa) de visite médicale passée devant un médecin agréé par la préfecture (affection médicale, permis poids-lourds...) ou devant la commission médicale (suite à annulation ou invalidation du permis) : voir les informations sur ce site.

- **La convocation** : elle sera adressée au candidat 3 à 5 semaines avant la date de l'épreuve.

- **Délai d'attente** : il est variable et sensiblement identique au délai d'attente en auto-école. À titre indicatif, quand la demande est complète, environ 3 mois sont à prévoir pour la pratique. Les sessions ETG « non francophone » sont organisées une fois par trimestre uniquement. Aucune dérogation à ces délais n'est possible.

- **ETG « non francophone »** : les candidats devront préciser s'ils seront assistés d'un interprète le jour d'examen et, le cas échéant, dans quelle langue. Les interprètes doivent être agréés auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux et les frais de traduction sont à la charge du candidat.

- **Examens pratiques** : les candidats en conduite accompagnée ou supervisée ne peuvent pas se présenter en candidat libre, sauf à renoncer à cette formule d'apprentissage. Il appartient au candidat de fournir le véhicule équipé des doubles commandes et de l'assurer pour le jour de l'examen (modèle d'assurance joint).

- **En cas de nouvelle présentation en candidat libre** : la même démarche sera à rééditer à chaque fois.